

Tarifs

Année scolaire 2022/2023

Les tarifs dépendent de la catégorie dans laquelle vous vous situez, elle est déterminée par votre quotient familial de La CAF (QF). Le tarif de contribution des familles est dégressif à partir du deuxième enfant.

Celui-ci vous permet de vous situer dans l'une des cinq catégories suivantes :

| Quotient CAF | < à 500 € | De 501 € à 750€ | De 751 € à 900 € | > à 900 € | Choix de la Famille |
|--------------|-----------|--------------------|---------------------|-----------|------------------------|
| Catégorie | A | B | C | D | E |

Tarifs mensuels

| Catégories | Externe (Contribution des familles) | Demi-pensionnaire 4 repas (Cont des familles + Demi-pension 4) * | Demi-pensionnaire 5 repas (Cont des familles + Demi-pension 5) | Interne (Cont des familles + logement + repas) |
|-------------|--|---|---|---|
| Catégorie A | 75 € | 173 € | 193 € | 661 € |
| Catégorie B | 81 € | 179 € | 199 € | 667 € |
| Catégorie C | 93 € | 191 € | 211 € | 679 € |
| Catégorie D | 98 € | 197 € | 217 € | 685 € |
| Catégorie E | 116 € | 215 € | 235 € | 703 € |

Ces tarifs sont forfaitaires, sur 9 mois. Ils sont les mêmes tous les mois, quel que soit le nombre de jours de scolarité, de repas et de nuitées.

Supplément accueil le dimanche soir : 0 €

Frais de dossier (nouvel élève) : 25 €

Ticket repas : 7,15 €

Acompte à l'inscription (qui sera déduit de votre facture annuelle de septembre) :

- Externes et demi-pensionnaires : 190 €

- Internes : 620 €

Conditions de règlement :

- 9 prélèvements (du 5 octobre au 5 juin : l'échéance d'octobre pouvant être décalée)

- virement directe de la famille (un iban peut vous être fourni)

* demi-pension 4 repas : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

